

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20190916-D2019-43-DE
Date de télétransmission : 18/09/2019
Date de réception préfecture : 18/09/2019

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2019-43 en date du 16/09/2019 concernant l'acquisition de terrain route du Puits au village des Allois :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 16 Septembre 2019, à 19H30, suivant convocation en date du 09 Septembre 2019, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. Alain FAUCHER, Roger DESROCHE, Michel DUCHEZ, Marc DUBREUIL, Sylvie ALAMARGOT, Michel JACQUET, Christine CASTANET, Dominique GILLES, Thierry ARMAND, Christelle LATOUR.

Représentés : Andrée HARGE, procuration à Thierry ARMAND.

Mme Christine CASTANET été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
14	10	1	10	11	11	0

Le Maire expose au Conseil Municipal que les parcelles D 748, 750 et 752 ont été au fil du temps, du fait de la configuration des lieux et de l'usage, intégrées à la voie communale n°1, dite route du puits, au village des Allois. Afin de régulariser la situation la commune pourrait se porter acquéreur de ces parcelles auprès des nouveaux propriétaires. La surface totale de ces parcelles est de 96 m².

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

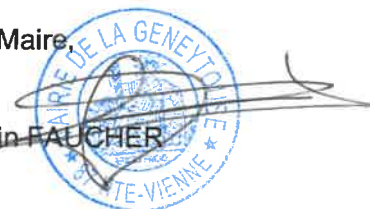
APPROUVE l'acquisition des parcelles D 748, 750 et 752, d'une surface totale de 96 m², par la commune pour la somme de 96,00 euros.

DONNE tout pouvoir au Maire pour la signature de l'acte notarié correspondant ainsi que tout document à intervenir pour la réalisation de ce projet.

A La Geneytouse, le 18 septembre 2019

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 18 septembre 2019.